



Dossier n° : 1.778.511//2024/025

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur YILDIRIM Fatih demeurant à Rue de Goutroux 159 à 6031 Monceau-sur-Sambre

Le terrain concerné est situé à rue de la Limite - 6250 Pont-de-Loup et cadastré AISEAU-PRESLES 3 DIV/PONT-DE-L/ section B n° 150/4, n° 150/3.

Le projet consiste en "Démolition d'un garage et construction d'une maison mitoyenne " et présente les caractéristiques suivantes :

- la construction d'un bâtiment dont la profondeur est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (R.IV.40-2 al°2)

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mardi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. LEVA, téléphone 071/260 665 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25/04/2024 au 09/05/2024 au collège communal :

- - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- - *par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be*

Roselies, le 15 avril 2024

Par ordre,

Le Directeur général f.f.
(s) R. BOUDELET

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI